

POUR TOUJOURS REMONTER LA PENTE...
LE TIRE

JOURNAL DE LA
CGT FIP SAVOIE
...OU BIEN ?



NUMÉRO 3 - MARS 2023

EDITO

Eh Manu tu descends ?...ou l'arrogance du gouvernement

Depuis le début de la mobilisation contre la réforme, nous savions que le taux de grève, à la DGFIP comme ailleurs, faiblirait.

Dans le contexte économique actuel, si la légitimité de la contestation ne fait pas de doute, l'engagement répété par la grève est difficile. Nul doute que le gouvernement pariait sur cet épuisement financier.

Par contre ce qu'il n'avait pas prévu, c'est l'importance des manifestations, tant par leur nombre que par leur volume. Rien qu'en Savoie, les manifs à Chambéry, Albertville et St Jean de Maurienne, ne cessent d'atteindre des participations records.

On a vu partout des salariés, du privé comme du public, manifester pour la 1ère fois !

Au-delà des grèves et des manifestations, les chiffres des instituts de sondage (et pas des syndicats) démontrent sans appel que les 3/4 des Français rejettent la réforme !

Même la presse, y compris macroniste, est obligée de reconnaître l'importance et l'ampleur de la contestation. A l'heure où l'intersyndicale plus large et plus unie que jamais, propose de nouvelles journées de mobilisation, avec elle et sous ses bannières, portons notre opposition à cette réforme inique et injuste.

Jeunes et vieux, actifs et retraités, salariés et sans emploi, toutes et tous, ne les laissons pas détruire notre avenir, car n'en doutons pas, nos vies de labeur doivent légitimement et inéluctablement nous permettre de vivre nos retraites décemment et dans de bonnes conditions.

Ne les laissons pas faire de nous, de nos enfants et petits enfants, la variable économique d'ajustement qui ne profitera qu'aux plus riches !

Démonstrons à ce gouvernement qu'il ne peut nous imposer ses désirs sans nous entendre et nous écouter, sa condescendance n'ayant d'égale que son arrogance.

Avec l'intersyndicale, avec la CGT, toutes et tous.

MARDI 15 MARS EN GREVE ET MANIFESTATIONS



cgt.ddfip73@dgfip.finances.gouv.fr



<https://73.cgtfinancespubliques.fr/>

Bonne lecture

ENTRETIEN PROFESSIONNEL INDIVIDUEL 2023, UN NOUVEAU VIRAGE

2023 est marqué par la nouvelle évolution que l'administration apporte unilatéralement à l'évaluation, laquelle laisse davantage de place à l'arbitraire et va encore amputer les moyens de recours.

En effet, l'Administration prive les évaluateurs de tout historique, officiellement pour des raisons techniques, tout en ne manquant pas de souligner " l'opportunité " ainsi offerte de réajuster des évaluations qu'elle juge globalement trop favorables. La disparition en deux temps du profil croix (les A en 2023, les B et C à la suite) ajoutera à l'opacité et favorisera cet arbitraire.

Concernant les recours, la place des CAP étant réduite, le recours hiérarchique prend une place encore plus conséquente. Là aussi, 2023 marque une évolution inquiétante. Au motif de rapprocher les échelons de l'évaluation de l'agent, le responsable n'est plus « notateur » et jouera le rôle d'autorité hiérarchique amenée à trancher les recours (son adjoint ou un inspecteur étant évaluateur). Concrètement, comment imaginer qu'un responsable ne s'implique pas, d'une manière ou d'une autre, dans l'évaluation des équipes ou, à tout le moins, concevoir qu'il puisse déjuger celui à qui il aura délégué l'évaluation et qu'il évaluera de son côté ?

Concernant l'évolution globale enregistrée, il est sidérant de constater que l'Administration peut localement mettre en exergue de prétendues carences ou "qu'ailleurs" cela "fonctionne" (si tant est que cela soit vrai !) pour en conclure qu'il y aurait « ici » un problème d'agents, sans jamais interroger ses responsabilités qui sont pourtant immenses (moyens, organisation, animation, soutien, formation...)

APPEL AU BOYCOTT, POURQUOI ?

Tout d'abord, les motifs qui nous ont conduit à initier un boycott les années antérieures, demeurent et s'aggravent.

Le système d'évaluation et les entretiens sont devenus des outils de management, souvent d'ailleurs au détriment du dialogue professionnel tout au long de l'année.

La dégradation de la situation des services conduit paradoxalement, à ce qu'ils soient moins un vecteur de reconnaissance de l'engagement des agents qu'un instrument d'individualisation et de renversement des responsabilités.

A défaut de réunions de services permettant de faire un bilan contradictoire de l'année écoulée, puis d'échanger sur les objectifs du service et les moyens de les réaliser, les entretiens ne sont qu'une manière d'éluder les questions de fond et les réponses à construire, pour tout ramener à l'engagement individuel de tel ou tel agent.

Aujourd'hui, cette dérive trouve son prolongement dans une volonté de lier les difficultés des services avec les « qualités » des agents, et de faire de l'évaluation un outil de « basse-gestion » y compris dans les affectations des agents.

Il est décidément plus que jamais nécessaire de dire non à ce jeu de dupes dans lequel l'Administration entend nous impliquer individuellement.

DROIT DE GREVE

VICTOIRE SYMBOLIQUE POUR LA CGT :

L'ETAT FRANCAIS HORS LA LOI

Le Comité européen des droits sociaux (CEDS) a été saisi par la CGT en plein mouvement social contre la réforme des retraites, sur la règle dite du « trentième indivisible » à laquelle sont soumis les agents de la fonction publique d'Etat.

Mercredi 15 février, la justice européenne a estimé que la France viole la Charte sociale européenne avec des retenues de salaire trop importantes pour les agents grévistes de la fonction publique d'Etat.

Nous sommes en effet privés d'un trentième de notre rémunération par jour de grève, même si nous ne faisons grève qu'une heure ou une demi-journée (à l'inverse, notamment, du secteur privé et des autres pans de la fonction publique dans lesquels la retenue sur salaire est proportionnelle à la durée de l'arrêt de travail).

Le CEDS a donné raison à la CGT en estimant que cette règle « constituait, dans son effet, une restriction d'un droit fondamental », à savoir le droit de grève.

Le dispositif « entraîne une **retenue disproportionnée** sur le salaire des grévistes et revêt un **caractère punitif** », concluent les juristes européens et relèvent par ailleurs l'absence de « justification objective et raisonnable »

Bien qu'en théorie cette décision de la CEDS s'impose aux états membres, elle n'a toutefois pas de force « exécutoire » dans le droit national et le gouvernement a jugé que le droit français ne s'y opposant pas, il n'y avait pas lieu de changer cette règle notoirement **discriminatoire**.

Dans un communiqué, la CGT a estimé qu'il y avait « urgence à ce que l'employeur public et les juridictions internes appliquent les recommandations du CEDS, comité participant à l'effectivité et la protection des droits sociaux des travailleurs's ».



cgt.ddfip73@dgfip.finances.gouv.fr



<https://73.cgtfinancespubliques.fr/>

LES 11 ET 15 MARS ON CONTINUE JUSQU'AU RETRAIT !



POUR LA RETRAITE A 60 ANS, A TAUX PLEIN AVEC 2000 € MINIMUM, SOYONS TOUTES ET TOUS, MASSIVEMENT EN GREVE ET DANS LES MANIFS

Samedi 11 mars

Albertville 10h devant la Mairie

Chambéry 10h Préfecture

St Jean de Maurienne 10h Pl. du Forum

Mercredi 15 mars

Albertville 10h devant la gare

Chambéry 14h Pl. Palais de Justice

St Jean de Maurienne 10h Pl. Champ de Foire